

LIVERNON-AUTREMENT

Association loi 1901 déclarée au J.O. n° 15 du 12 avril 2008

Bulletin distribué aux adhérents
Numéro 5, 15 octobre 2009

Sécurité piétonne dans le bourg

Un an après son ouverture, on se préoccupe de la sécurité des piétons qui se rendent au commerce et aux logements du Colombier. Il est prévu d'aménager le bas-côté de couleur différente, limité par une ligne jaune. C'est mieux que ce qui existe, mais ce n'est pas un trottoir (probablement trop cher). Un panneau « Stop » sera mis en place. N'aurait-il pas dû être prévu dès juillet 2008 ? (400€ dans un budget de 335 000€ !)

Foirail : On en parle depuis longtemps, la DDE puis la DDEA ont planché sur le sujet et on aboutit à la mise en place de « coussins berlinois » (9 221€), dont le Maire assure qu'ils ne seront pas bruyants. Seul avantage : ils sont démontables.

La sécurité du Foirail aurait mérité, en concertation avec les riverains, d'être intégrée dans un beau projet d'ensemble d'aménagement paysager et routier. En effet, il est très fréquenté toute l'année par les parents d'élèves et, l'été, par les touristes et les commerçants. En 2009, nous resterons en l'état.

Traversée de Livernon : sa sécurité n'interpelle pas les élus, pourtant c'est le point noir. De nombreux véhicules, **particulièrement beaucoup de camions de carrière, vides ou pleins, empruntent très rapidement cette traversée.** Lorsque cela a été évoqué en Conseil, le débat a été clos en disant qu'il ne fallait pas pénaliser les restaurateurs. Faux prétexte pour ne rien faire, sauf à considérer que la sécurité de la traversée de Livernon ne concerne que la zone autour du Colombier.

Pourtant, il faudrait bien prendre des dispositions qui limitent à un certain tonnage puisque les gros camions peuvent passer ailleurs. Il faudrait aussi limiter à 30 km/h la vitesse au cœur du village où se trouve l'école, mal signalée, et réaliser des aménagements qui incitent les conducteurs à modérer leur vitesse.

Notre cinquième numéro retranscrit les comptes rendus des Conseils municipaux. Cependant, il est différent des autres par l'ajout de commentaires écrits après vérification de ce qui avait été dit en Conseil municipal et par le fait que nous avons été amenés à aborder des sujets importants pour notre village (sécurisation du foirail et de la traversée de Livernon, aménagement de la salle des fêtes).

Ces grands sujets, dont le coût n'est certainement pas négligeable, auraient mérité d'être traités avec une attention très particulière, en concertation avec les habitants, car ils servent **l'intérêt général.**

Mais nos finances communales ne permettent même pas de faire le « rapetassage » prévu. Le 15 octobre 2009, pratiquement rien de ce qui était envisagé au budget prévisionnel n'est commencé, notamment la voirie, qui aurait dû être réalisée avant le gel. **Pour montrer que l'on fait quelque chose, on fait n'importe quoi, en particulier à la salle des fêtes.**

L'autre témoin de nos difficultés financières est l'absence de transparence et de communication. Pour preuves : la page financière du dernier « Livernon-Flash », le refus de donner des documents communicables, mais aussi l'absence de communication aux élus (qui votent le budget) de la lettre d'analyse financière que le percepteur envoie, chaque année, à tous les maires. La lecture, deux mois après, des comptes-rendus officiels, nous a fait découvrir des chiffres différents de ceux annoncés lors des Conseils municipaux. Mais qui lit les comptes-rendus officiels ?

L'apparition d'un grand panneau d'affichage dont le contenu n'est pas encore conforme à la réglementation, nous incite à continuer notre action pour que la loi soit appliquée dans notre commune.

Nous terminerons en n'oubliant pas de rendre hommage et de remercier tous ceux qui ont contribué au succès des Ateliers de danses à Sonac, de la Fête des plantes et tout dernièrement de l'action citoyenne contre la privatisation de la Poste.

EDITO

Conseil municipal du 26 mai

Présents 14 ; excusé 1 (Daniel Clouet); Secrétaire Mme Soliveau ; secrétaire auxiliaire : Mme Prunet.

Approbation du compte rendu du 31/03

Stéphane Bourré pose 3 questions.

◆ Pourquoi 128 013€ pour le plan de relance alors que le chiffre annoncé était de 95 000€ . Après deshésitations, C. Prunet explique qu'il y a 90 648€ de travaux 2009 + 37 365€ de RAR 2008.

◆ Il se fait confirmer les exonérations de taxes. Le Maire répond qu'il n'y a pas d'exonération de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation sur la commune, seule la taxe foncière est exonérée un an sur la part communale.

Le Maire confirme que l'office HLM paie la taxe foncière bâtie pour les nouvelles constructions... ⁽¹⁾

◆ Le montant de la voirie 2008 s'est élevé à 45 000€ dont 9 000€ de restes à réaliser. A quoi correspondent les 32 500€ ? Question reportée en questions diverses.

Le PV est adopté par 12 voix pour et 2 abstentions.

Déclassement de voirie départementale

Le Conseil Général demande une délibération du C.M. pour que la commune s'engage dorénavant à entretenir les routes du stade et de Bélinac (pour : 12, contre 1, abst. 1).

Une interdiction aux poids lourds de traverser Livernon est évoquée mais « *risque de poser un problème aux restaurateurs* ».

Voirie 2009

M. le Maire annonce avoir consulté, la veille, « son » entreprise (STAP) Devis : 19 043€+3 750€ de point à temp.

Clôture mare de Bélinac ; chemins de Laborde ; Mas de Miquel ; Cabanes ; Viazac ; la cantine ; Mas de Janduret.

Le C.M. demande une consultation d'autres entreprises. La décision sera prise lors du prochain C.M.

Fonctionnement de l'école

Une convention de participation aux frais doit être signée avec Assier, Flaujac-gare, Rudelle. Vote pour :14.

Lac de Lacam (mise à disposition)

Une convention doit être signée avec la communauté de communes en vue d'une restauration de la cazelle et création d'une aire de repos. Le Maire craint que la commune ne puisse plus disposer de ce lieu pour des festivités. Les élus demandent que la convention stipule ce point.

Vente de terrain à M. G. Bouyssou.

Le coût total à charge de M. Bouyssou est de 833,78€ soit 26,896€ le m2 Vote à l'unanimité.

Contrat CAE

L'adjointe aux écoles indique que le contrat CAE de la personne qui fait fonction d'ATSEM à l'école « ne peut être renouvelé ». Le CM délibère pour un nouveau CAE.

Régie photocopies.

Un seul tarif, soit 18cts pour un A4 et 36cts pour un A3.

Questions diverses :

◆ Recensement obligatoire en janvier-février 2010 ; le recrutement d'agents recenseurs sera prévu

◆ Vente des terrains communaux Mas de Brandry. Réunion avec le service d'architecture le 18 juin.

◆ Ecole: courrier officiel de l'Inspecteur d'Académie pour le 6° poste. Les 2-3 ans seront pris en fonction des places disponibles.

◆ Organisation des élections européennes du 7 juin.

◆ Silence de l'Evêché concernant l'ancienne cantine.

◆ Marché couvert. Il reste un déficit que chaque commune va aider à consolider en donnant 2,40 € par habitant.

◆ S. Bourré repose la question concernant la voirie 2008 (32 500€.) Aucune réponse n'est donnée. Le Maire dit qu'il « n'a pas le souvenir des détails de cette facture ». S. Bourré présente la facture et demande à quoi correspondent « 3,60 m de caniveau avec grille caillebotis ? » Réponse : « au caniveau près de la halle ».

◆ « Quand la ligne de trésorerie sera-t-elle consolidée ? » Réponse du Maire : « les travaux ne sont pas clos et ce n'est pas de notre fait. Nous la rembourserons dès que le dossier sera administrativement clos ». Puis le Maire a rajouté : « vous êtes en train de mettre Livernon en lambeaux et toi, tu aimes faire ch... le monde ». Il est relayé par des conseillers qui usent de propos injurieux à l'égard de Stéphane Bourré.

Le Maire rajoute, « *J'ai la majorité, j'ai une mission et dans 5 ans on verra. Si vous voulez avoir des chiffres, vous en aurez plus que vous voulez* ».

Commentaires

⁽¹⁾ L'office HLM est exonéré de taxe foncière pendant 20 ou 25 ans (si énergies renouvelables) c'est le cas à Livernon. L'Etat compense les exonérations pour certains habitants. Cette compensation était de 1550€ (2007), de 3273€ (2008), de 3127€ (2009). **Les constructions HLM ne rapporteront donc pas 9 taxes foncières supplémentaires.**

Dans les autres communes, la mise à disposition du petit patrimoine à la communauté de communes pour la réhabilitation n'a jamais été suivie d'une dépossession communale d'usage du bien.

Contrat CAE : certes il ne pouvait pas être renouvelé, mais il avait vocation d'être pérennisé si cet emploi existait toujours : c'est le cas.

Stéphane Bourré, en tant qu'élus, aurait dû avoir les réponses à ses questions et non un flot d'injures.

Depuis le 15 mai 2008, nous attendons les chiffres sur les finances communales.

Fin mai, toujours aucun des travaux du plan de relance...

Conseil municipal du 1er juillet

Absents : Lydie Nouyrit J.P. Méjécaze

Secrétaire : Mme Mesnard ; auxiliaire : Mme Prunet

Approbation du C.R. du 26 mai : M. Serrau indique qu'il est inexact d'indiquer, p.4, que la communauté de communes serait « propriétaire » si on signe la convention. Par ailleurs, il indique que la page manquante du CA, indiquée par C. Berti, est une page importante. P7

Vote, avec les modifications, pour : 14, abstention : 1 (conseiller absent lors du Conseil)

Logements communaux

Les loyers des 3 logements seront augmentés du maximum autorisé, soit 2,83%. Vote pour : 14, contre 1 (M. Neveux).

Un locataire quitte un logement de l'école dans un état très correct. En conséquence, les élus délibèrent pour rembourser la caution. Ce logement sera loué, une fois libre, au contrat d'avenir nouvellement recruté. (délibération pour caution et bail de location). Vote à l'unanimité.

Achat de tables (salle des fêtes) :

La commune a reçu un don de 2 200€ de « la Pierre levée » pour l'achat de 30 tables et 2 chariots pour la salle des fêtes. Les tables sont achetées par la commune pour un montant supérieur de 287,68€ correspondant à la TVA récupérable. Il est précisé que la commune sera propriétaire des tables. La commune s'engage à ce que les tables ne sortent jamais du local de la salle des fêtes. Vote à l'unanimité.

A propos de la salle des fêtes, Mme Soliveau indique que les verrous ont été changés et « que l'on ne pourra plus nous accuser de vol⁽¹⁾ » (approbation du Maire).

Par ailleurs, une cuisinière, un chauffe-eau et un frigo ont été achetés.

Questions diverses :

Terrains du Mas de Bertrand. La commune pourra vendre 6 lots, cependant, ces terrains sont dans une zone UB qui prévoit un assainissement collectif. Soit la commune envisage un tel investissement qui demande un relèvement, soit elle modifie le règlement de la zone UB en autorisant les assainissements individuels. Une réunion aura lieu le 17 juillet pour marquer les arbres à conserver.

♦ Le Maire indique qu'il a reçu une subvention du Conseil Général de 30 000€ pour l'opération Viazac⁽²⁾

♦ A la demande « la commune va-t-elle pouvoir réaliser les travaux prévus par l'engagement dans le plan de relance, le Maire répond que la somme de la récupération de la TVA (76 000€) n'est pas encore arrivée et que nous n'avons pas reçu de devis sur les opérations prévues à la salle des fêtes, à l'ancienne mairie ou au cimetière.

♦ Retour sur la mise à disposition du site du lac de Lacam à la communauté de communes. Il est indiqué par M. Serrau, suite à une discussion avec le Président de la communauté, que la commune ne renonce pas à l'usage de ce site en signant la mise à disposition. Le Maire précise qu'il a posé la question à la dernière réunion de la communauté et qu'il n'y a que pour l'utilisation des écoles que la commune doit demander une autorisation et signer une convention. Il ajoute qu'il a oublié de porter cette délibération de mise à disposition à l'ordre du jour de cette séance et qu'il conviendra de le faire lors du prochain conseil, qui aura lieu **fin juillet**.

♦ M. Neveux évoque la réduction des horaires d'ouverture de la Poste, d'autant plus que les opérations du samedi matin à Assier concerneraient 2/3 des habitants qui utilisent la Poste de Livernon. Il est évoqué d'interpeller le Directeur de la Poste qui sera présent lors de l'inauguration de l'enveloppe le mercredi 15.

♦ N. Réveillac a fait réaliser une étude pour les illuminations de Noël puisque M. Raffy prend prochainement sa retraite et qu'il convient de mettre aux normes les installations.

Commentaires

⁽¹⁾ Allusion à la plainte que « Livernon-Autrement » avait déposée après le marché de Noël 2008. Bien évidemment nous n'avons pas porté plainte contre la Mairie ! D'autre part, si l'on met en doute la réalité du vol, pourquoi, alors changer les verrous ?

⁽²⁾ Cette subvention n'est pas mentionnée dans le budget 2009. Obtenue en retard, la demande faite en 2007 a été votée par le Conseil général en juin 2009.

Toujours aucun des travaux du plan de relance...

Conseil municipal du 20 août

Présents : 13 Absents : 2 Corinne Berti et Daniel Clouet (pouvoir à S. Bourré)

Secrétaire : Monique Soliveau (mais le compte rendu ne sera pas fait avant septembre car elle est en vacances).

Approbation du C.R. du 1er juillet

Corinne Berti par l'intermédiaire de Stéphane Bourré demande si la subvention de 30 000 € reçue du Conseil Général est bien attribuée pour la maison Viazac ? Le Maire confirme que le Conseil Général a attribué 30 000 € pour la maison Viazac et 40 000 € pour le Colombier.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Terrains du Mas de Bertrand

Les conseillers ont un « plan » dans leur chemise. Il s'en suit une discussion d'où il ressort :

- Qu'on ne peut pas construire le long du chemin
- Qu'il faut préserver l'existant (arbres murets)
- Que le prix du terrain sera 10 € le m² auquel il faudra ajouter l'alimentation en eau, électricité, télécom, construction de murets et assainissement (individuel).

Les travaux dureront un an et les demandes de subventions se feront après.

Il est décidé de demander au cabinet GETUD un devis pour un permis d'aménager, pour septembre.

(suite du C.M. du 20 août)

Sécurité du foirail

Ce sera pour 2010 : Pas de giratoire et mise en place de « coussins berlinois » (ralentisseurs) coût 9 221€.

Sécurisation au Colombier

Il existe une « subvention dite de police » qu'il faut demander avant la fin août 2009 car elle n'existe que tous les trois ans.

Le Maire dit qu'il faut demander la subvention :

- Si on l'a, on fait, si on ne l'a pas, on ne fait pas.
- Monique Soliveau souhaite qu'il soit fait quelque chose tout de suite.

Le CM délibère pour demander cette subvention et acheter les « coussins berlinois » (9 048€)

Mise à disposition du Lac de Lacam

Monique Soliveau lit un courrier de Jacques Ravaut précisant que la mise à disposition laisse à la commune l'entière jouissance du bien.

Aménagement de la salle des fêtes

Un « plan » est fourni aux conseillers municipaux, pour les travaux envisagés qui consistent à mettre deux WC à l'intérieur de la cuisine actuelle et à refaire l'électricité et la plomberie de l'ensemble

Les devis : Maçonnerie (Vermande) : 11 000 € TTC, Electricité (Bessac) : 6283 € TTC Plomberie (Pialou) : en attente; Les dalles de pierre intérieures doivent être enlevées, elles seront vendues par Internet pour éviter le risque de vol.

Questions diverses :

♦ **Annnonce de la ballade « patrimoine » de l'OTI** mardi 25 août : c'est la visite de la zone artisanale et de la déchetterie. (sic)

♦ **Caveau communal** : devis HT Tardieu : 6500€ ; Parra/Jeanjean : 6488€; Nunes (Cajarc) : 4 900€.

On attend septembre pour la délibération.

♦ **Extension du cimetière existant** : le bon de commande est parti, il est inclus dans le programme voirie exécuté par la STAP.

♦ **Nouveau cimetière** : Stéphane demande si on parle du « gratouillage » prévu. Cela correspond en fait à un minage (M. Valade) : coût 7000 € environ.

♦ **Bilan ligne de trésorerie** : Le Maire déclare : « les travaux du Colombier et de la maison Viazac ont coûté 556 874,19 €. La ligne de trésorerie ouverte pour ces travaux est de 391 600 €. Il reste à percevoir 43 903 de DGE et on a perçu 78 000 € de TVA (plan de relance).

La commune a payé 121 371€ sur ses fonds propres.

Dans les semaines qui viennent il faudra faire un emprunt de 303 000 € pour rembourser la ligne de trésorerie.

♦ **Rentrée scolaire** : aménagement de la nouvelle classe dans le préfabriqué flambant neuf.

Commentaires

Le Colombier va coûter 9048 € supplémentaires pour en sécuriser l'accès. Cela s'ajoute aux 335 000€ de viabilisation soit 34 400€ par unité d'habitation, supérette comprise (eau+téléphone+EDF+assainissement+voirie). C'est cher pour des logements qui ont coûté 85 000 € l'unité (760 000 €).

L'aménagement de la salle des fêtes est une façon détournée de tromper : l'Administration Centrale en ce qui concerne la plan de relance, les élus qui croient que les travaux vont bientôt débiter, les habitants qui n'ont toujours pas de salle des fêtes convenable ni de WC publics accessibles à tous et à tout moment.

Extension du cimetière existant : il s'agit de faire un mur de soutènement dans la partie basse pour que cette zone soit utilisable. Nous n'en savons pas le coût, jamais annoncé en conseil municipal. Aucun compte rendu officiel ne donne le montant.

Monsieur le Maire dit que la STAP va le faire en septembre avec le programme voirie. En ce qui concerne la voirie, il avait été demandé lors du CM du 26 mai de consulter deux autres entreprises qui lors du CM du 1er juillet n'avaient pas toujours pas répondu !

Alors pourquoi le 20 août la lettre de commande de la STAP est-elle déjà faite alors que les élus n'ont pas voté de délibération ?

Ligne de trésorerie:

Il est très étonnant voire choquant **de traiter en « questions diverses »** le bilan de la ligne de trésorerie alors que les finances communales sont un des sujets les plus importants de la commune.

Les deux projets ont coûté officiellement 556 870 € et la ligne de trésorerie au 31/12/2008 était de 391 600€.

Le déficit de la commune est de 572 000€. Alors pourquoi n'envisager qu'un emprunt de 303 000€ ? Il ne pourra ni clôturer la ligne de trésorerie ni payer la totalité de notre dette (269 000€ restent à financer + le plan de relance).

Comment Monsieur le Maire peut-il dire que les fonds propres de la commune pour ces deux opérations ont été de 121 371€ alors qu'il n'y a eu que 13 000€ d'économies réelles en 2007 et 14 000€ en 2008 ?

Il semble qu'il ait confondu « fonds propres » et « subventions » ! **Comment peut-on confondre deux moyens de financement pourtant très différents ?**

Curieuse démocratie au sein même du Conseil municipal et absence de démocratie participative et de concertation quant aux projets d'intérêt général (Salle des fêtes, sécurisation et aménagement du foirail). Absence de transparence sur les finances communales dont on attend toujours un « flash-infos ».

Conseil municipal du 10 septembre

Absents : Y Neveux ; Nicolas Réveillac

Secrétaire : Corinne Berti, pas de secrétaire auxiliaire (Mme Prunet en congé)

Le compte rendu du 20 août est adopté à l'unanimité moins 2 abstentions.

Cuisine de la salle des fêtes

Le Maire distribue la copie d'un nouveau plan « ajusté par rapport aux normes d'accessibilité ». Il indique qu'il présentera ce plan « mercredi matin, au major Grosjean pour la sécurité et à M. Lanneau DDEA pour l'accessibilité ».

Devis de plomberie : 2 WC, 2 lave-mains, 2 robinets poussoir eau chaude eau froide, 1 barre d'appui. Pour la cuisine, pose de 2 bacs de plonge, 1 mélangeur, pose d'un évier. Devis de 5 735€ HT soit 6 859 TTC Le Maire indique « il se peut que l'on ait quelques observations des services »

Une discussion s'engage sur le sens d'ouverture des portes. Mme Soliveau précise que le Maire va « demander l'agrément avant de commencer les travaux ».

Certains conseillers s'interrogent sur cet agrément et sur les normes d'hygiène. Le Maire répond que le Major Grosjean lui a dit « *en l'absence de permis de construire, il n'y a pas de commission de sécurité* ». Quant aux services vétérinaires, « *on ne les a pas dans ce cas, car, pour eux, la cuisine de la salle des fêtes n'existe pas* ».

Un conseiller fait remarquer qu'une construction extérieure ne coûterait peut-être pas plus cher, le Maire répond que le délai serait plus long et qu'un permis de construire obligerait une commission de sécurité.

Il propose donc de voter une délibération pour les trois entreprises : maçonnerie CRT Vermande, électricité Bessac et plomberie Pialou. Il n'y a pas obligation de consulter d'autres entreprises vu le montant de l'opération : 26 200€ environ. Délibération votée « sous réserve de modifications après avoir consulté les services de sécurité et d'accessibilité » à l'unanimité moins 2 abstentions.

Caveau dépositaire communal.

L'entreprise Lunes est la moins chère pour un caveau en granit avec 4 portes sur un socle en béton. A la question « à quoi sert un caveau communal ? », le Maire répond que c'est pour recevoir des corps dans l'urgence. Il ajoute qu'une commune ne devrait pas vendre de concession aux gens qui n'en ont pas besoin. (?) Mme Soliveau précise qu'on a recommandé, lors de la formation, de ne pas vendre de concession si le caveau n'était pas fait immédiatement.

Travaux divers :

Le « point à temps » (rebouchage des nids de poules de la voirie) et les travaux d'enrochement du cimetière ont été commandés.

Questions diverses :

- ◆ Comment fera-t-on, pendant les travaux de la salle des fêtes pour les utilisateurs ? Réponse : on prêtera la salle sans la cuisine. Seul le changement de tableau électrique posera problème, mais pour quelques jours seulement.
- ◆ Serait-il possible d'avoir aussi les convocations par mail en plus du courrier ? Réponse, oui, mais seulement pour ceux qui en ont un (on s'en serait douté !) et sans le C.R. à approuver.
- ◆ Devis pour une étude d'analyse de vitesse. Avant de passer commande, une demande explicative sera faite.
- ◆ GETUD a été contacté pour un devis de permis d'aménager du lotissement Mas de Bertrandry. Un dossier sera élaboré avant la fin de l'année pour demander des subventions DGE (Conseil général) et auprès du Ministère de l'Intérieur.
- ◆ Les travaux de la communauté de communes sont lancés. Electricité 280€ et 5977€ pour les sols et peintures.
- ◆ Un projet de facturation pour l'utilisation de la salle des fêtes doit être élaboré. Les documents joints doivent servir de réflexion à cette élaboration. (prix du courant etc.)

Commentaires

En contrepartie de son engagement dans le plan de relance qui lui a permis de toucher 78 000€ de TVA le 30 juin (avec 1 an d'avance), la commune doit investir **90 648€** (hors restes à réaliser).

Pour l'instant, à notre connaissance, ont été achetés : les tables de la salle des fêtes (après un don de l'association « La pierre levée »), un frigo, une cuisinière, un chauffe eau. Une délibération a été votée pour les « coussins berlinois » (et la sécurisation vers la supérette en 2010) et une autre pour le caveau communal.

Aucune autre délibération de travaux d'investissement n'a été publiée à ce jour (14 oct.).

Cela fait approximativement 10 000€ dépensés et 15 000€ engagés, ce qui revient à dire que l'on devrait dépenser 65 000€ en moins de 2 mois !

Toujours aucun des travaux du plan de relance...

Lire p.6 : « Travaux prévus à la salle des fêtes ».

TRAVAUX PRÉVUS à la SALLE des FÊTES

Le projet d'aménagement de la salle des fêtes a été présenté aux Conseils municipaux du 20 août et du 10 septembre avec un exposé des devis. Des travaux dans les bâtiments communaux, dont ceux-là, ont été prévus au budget prévisionnel, en mars, pour un montant de 34 000€. Cette somme fait partie de l'investissement que la commune doit obligatoirement réaliser en 2009, en contrepartie de l'engagement dans le plan de relance (voir encadré page 5).

Le total des devis (maçonnerie, électricité, plomberie) se monte à 26 200€. Le montant étant inférieur à 30 000€, il n'y a pas obligation de faire un appel d'offre. Pas de travaux de finition prévus (peinture, faïence), qui doivent être réalisés bénévolement par les conseillers municipaux.

Un plan, cà ?

Pour seul plan, les conseillers ont le croquis ci-contre ! Il est dit que ce plan correspond à une étude faite il y a quelques années. En effet, une étude en 2006 a coûté 7 200€ ! Nous avons demandé, par écrit, la consultation de cette étude. (c'est un droit pour tout citoyen). Sans succès pour l'instant.

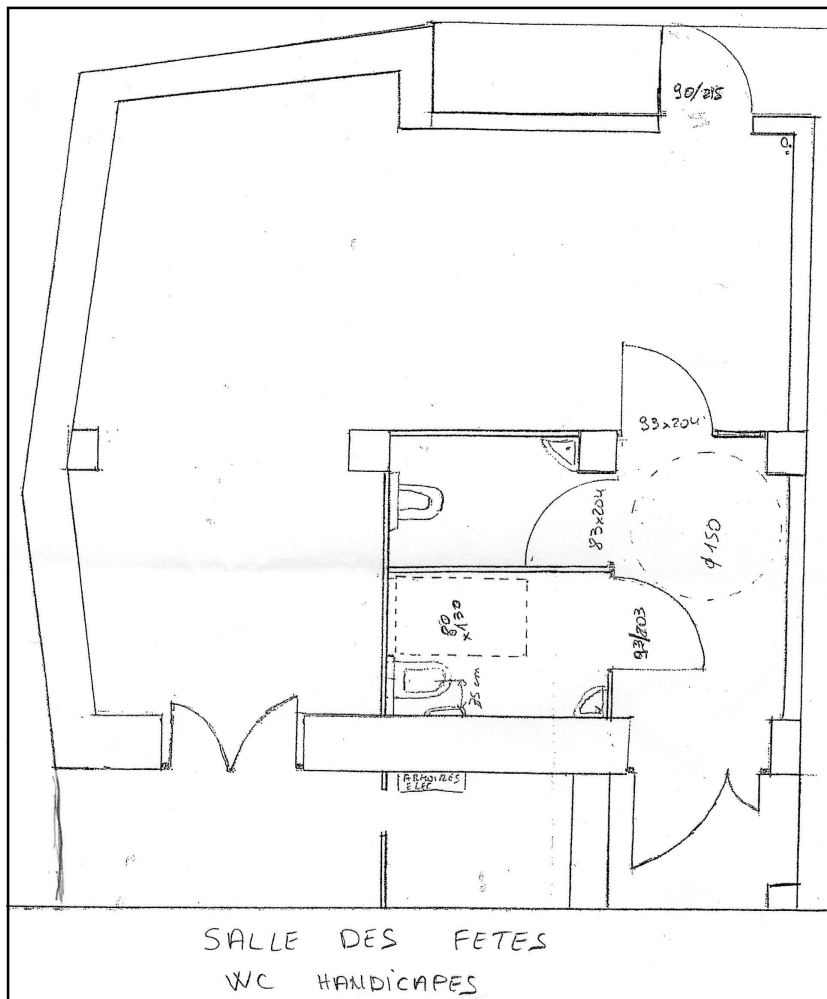
Cuisine ou pas ?

Pas de mention « cuisine » présente, pourtant, sur le brouillon précédent. Sur le croquis: pas d'implantation de l'évier, ni des bacs de plonge, ni de la cuisinière. Il est donc impossible de savoir si le projet évite la « contamination croisée ».

Affirmation du Maire en Conseil : « *on n'a pas besoin de l'avis des services vétérinaires car, pour eux, la cuisine de la salle des fêtes n'existe pas* ». Pourtant la cuisine existe bel et bien pour la sous-préfecture ! De surcroît, la commune vient d'acheter un chauffe eau, une cuisinière et un frigo, habituellement installés dans une cuisine...

Respect de la réglementation ?

Autre affirmation : « *nous n'avons pas besoin de l'avis de la commission de sécurité, je montrerai mercredi prochain (le 16/09) ce plan au major G. et à M. L. (fonctionnaires compétents pour la sécurité et l'accessibilité)*. Or, tous travaux dans un établissement recevant du public (ERP) ne peuvent se faire qu'avec autorisation de travaux ou permis de construire **après** avis des commissions de sécurité et d'accessibilité (CCDSA). Si les fonctionnaires cités sont consultés, ils ne pourront qu'indiquer cette règle.



Le « plan » remis au Conseil municipal

Troisième affirmation : « *on n'a pas besoin de permis de construire, car ce sont des aménagements intérieurs* » alors que l'on crée une ouverture sur un mur extérieur (en haut sur le croquis). Or l'article R*421-14 du code de l'urbanisme est clair sur ce point. D'ailleurs le Maire le sait bien puisqu'il vient de signer un permis de construire à un habitant de Livron qui transforme une fenêtre en porte (vu sur le panneau d'affichage, il y a quelques jours)

Veut-on faire ces travaux maintenant ?

Si l'on voulait donner l'illusion d'envisager ces travaux avant la fin de l'année, pour faire croire que l'on veut respecter l'engagement du plan de relance, mais avec la volonté de ne pas les réaliser, en prétextant que les autorités ne les ont pas autorisés... on ne s'y serait pas pris autrement !

D'autant que les autres travaux d'investissement prévus et budgétés (voirie, vieille mairie, caveau communal, enrochement du mur du cimetière) **qui doivent aussi être terminés et payés au 15 décembre 2009** ne sont pas encore entamés.